

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 61 (1916)  
**Heft:** 2

**Buchbesprechung:** Bibliographie

**Autor:** F.F. / E.M

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

« L'article 58 bis suivant est introduit dans la Constitution fédérale :

» La justice militaire est supprimée. Les délits contre le Code pénal militaire sont instruits et jugés par les tribunaux civils du canton où le délit a été commis.

» La procédure est cantonale.

» Il y a recours en cassation des jugements des tribunaux des cantons au Tribunal fédéral.

» La peine des arrêts disciplinaires ne peut pas dépasser une durée de dix jours. Les arrêts ne peuvent pas être aggravés par la privation de nourriture ou de lumière.

» Le droit de recourir contre une peine disciplinaire est garanti. L'exercice de ce droit ne peut entraîner aucune peine. »

Nous ne pouvons que confirmer l'opinion émise dans la *Chronique suisse* de décembre 1915 et estimons que, du point de vue militaire, cette proposition doit être combattue.



## BIBLIOGRAPHIE

---

*La solution des énigmes de Waterloo*, par E. Lenient, 1 vol. grand 8°, Paris 1915. Plon-Nourrit & Cie, éditeurs. Prix fr. 12.

Que vient-on parler de Waterloo à cette heure ? Est-elle assez loin, la dernière bataille napoléonienne, et les énigmes que préparent les généraux d'aujourd'hui ne relègueront-elles pas dans le passé et l'oubli celles des généraux d'il y a cent ans ?

M. E. Lenient ne l'a pas pensé ainsi. Il avait sans doute pour cela une bonne raison, ayant des années durant pioché son sujet, et en ayant tiré la matière d'un très gros ouvrage, il avait le droit de lui voir prendre sa forme définitive et trouver sa place dans l'abondante littérature des guerres du Premier empire. Il avait un second motif, tiré de l'éternelle jeunesse de la campagne de 1815 dans les Pays-Bas. Eternelle jeunesse signifie que cette campagne met en évidence, mieux que beaucoup d'autres, ce qui est constant dans les guerres de toutes les époques, les principes du commandement. Si bien que son étude restera profitable aussi longtemps que des chefs chercheront dans les exemples d'autres chefs, les leçons qui doivent leur enseigner la conduite des armées. Enfin, troisième motif, celui auquel l'auteur semble avoir sacrifié peut-être avec quelque prédilection ; il a voulu diriger sa guerre à lui, une guerre de plume, et a prétendu terrasser « la légende napoléonienne ».

Je trouve dommage l'importance donnée à ce motif. L'ouvrage est devenu une œuvre de polémique quand on préférerait qu'il fût une œuvre exclusivement d'histoire. M. Lenient prétend établir que

la cause initiale des insuffisances de la campagne de 1815 et de son retentissant échec n'est aucune de celles qu'ont développées de si nombreux auteurs. Elle n'est ni dans la fatalité antique, invoquée par Thiers, ni dans la maladie et la débilité alléguées par Charras ; elle ne réside pas davantage dans l'inaptitude des chefs en sous-ordre ; elle est exclusivement l'orgueil de l'Empereur, cet orgueil qui fournit l'explication simple, naturelle de toutes les erreurs et de toutes les omissions.

Sa thèse est très soutenable, et, dans tous les cas, elle est soutenue avec une grande abondance de détails, et une dialectique souvent serrée, souvent originale, et peut-être aussi souvent concluante. Mais il faudrait, pour apprécier avec justice, reprendre les pièces du dossier, contrôler une fois de plus les documents, et les vérifier à la clarté de la thèse elle-même.

Je crois bien aussi qu'elle aurait gagné en autorité si l'auteur ne l'avait pas pris de si haut avec les adversaires qu'il pourfend à chaque page. Ils n'ont pourtant pas tous été des écrivains aveugles, incapables ou de mauvaise foi. Le colonel Grouard, — pour ne parler que du dernier dans l'ordre chronologique, — ne mérite-t-il aucune considération parce que sa réfutation de Houssaye laisse une part à la grandeur de l'Empereur ? Ce ne sera pas l'opinion de M. de Bourcet dont il est question ci-dessous ; et non plus, je crois, celle des lecteurs même les plus disposés à ne pas exclure de l'histoire les vivacités qu'autorise une conviction très arrêtée. Quelque intérêt qu'ils prendront à une lecture rendue vivante par la personnalité de l'auteur, ils ne pourront s'empêcher de réservier parfois le bénéfice d'inventaire.

F. F.

---

*Dans la lutte*, par Alexis François, professeur à l'Université de Genève. Réflexions patriotiques, morales et sentimentales d'un neutre. 1 vol. in-8°. Genève 1916. Edition Atar. Prix 2 fr. 50.

Ce petit volume vient à son heure. Il dit le sentiment de beaucoup de Suisses, de Suisses romands plus particulièrement, au cours des événements auxquels nous assistons. Les chapitres qui le composent sont autant d'articles qui parurent en 1915 dans la *Semaine littéraire*. Mais c'est mieux que de simples impressions passagères. Nombre des questions traitées devront être reprises après la guerre et mûries, rapports de la Suisse avec l'étranger, rapports des Suisses entre eux, et d'autres qui étudiées de plus près avant la conflagration n'auraient pas laissé place, peut-être, ou auraient laissé une moindre place aux dissensiments dont nous souffrons. Il y aura une grande moisson à récolter, M. François s'applique à être un des ouvriers qui préparent les gerbes.

F. F.

---

*L'art de la guerre et le colonel Grouard*, par C. de Bourcet. 1 vol. in-8°. Nouvelle librairie nationale. Paris 1916. Prix : 2 fr. 50.

Même si l'on ne partage pas toutes les idées du colonel Grouard, sa haute valeur impose le respect à quiconque a étudié son œuvre.

Telle est l'opinion de M. C. de Bourcet qui, dans la ferveur de son admiration, vient de publier, à la Nouvelle librairie nationale, un panégyrique de l'homme et d'abondants extraits de ses écrits. J'estime que l'homme et l'œuvre méritaient cet honneur. Honneur redoutable. On risque de couvrir de ridicule les gens à qui, de leur

vivant, on élève des statues. Ou, tout au moins, on les expose à des suspicions fâcheuses. Intituler un livre : *L'art de la guerre et le colonel Grouard*, c'est donner une apparence de réclame à ce qui n'est qu'un acte de foi désintéressé. Je connais l'auteur : je peux me porter garant de la pureté de ses intentions, de la sincérité de son enthousiasme. Cet enthousiasme, d'ailleurs, je le partage. Et j'aurais été capable de rédiger le même dithyrambe, sauf à y mettre un peu plus de discrétion, sauf à tenir compte davantage de la malignité et du scepticisme du public français. Mais le thuriféraire manie l'encensoir avec une telle conviction, qu'on est touché de son ingénuité, et qu'on est désarmé. On aurait grand tort, d'ailleurs, si l'enfant de chœur commettait une maladresse, d'en faire porter le poids à celui dont il célèbre le culte et qui en est si digne. E. M.

## LIVRES REÇUS

Nous nous proposons de revenir sur les ouvrages dont ci-dessous la liste. En attendant, il nous paraît utile de les signaler au lecteur.

*Feuilles de route d'un ambulancier.* Alsace, Vosges, Marne, Aisne, Artois, Belgique, par Charles Leleux. Complétées d'après le Carnet de route du Dr Henri Leleux, chef de clinique aux Quinze-Vingts. 18 illustrations hors texte. Préface de M. René Doumic. Paris 1915. Berger-Levrault, éditeurs. Prix 1 fr. 50.

*Carnet de route d'un officier d'Alpins.* Première série. Août-septembre 1914. 6 gravures et une carte hors texte. Paris 1915. Berger-Levrault, éditeurs. Prix 1 fr. 25.

*La guerre de 1914-1915. Les commentaires de Polybe*, par Joseph Reinach. Quatrième série. Paris 1915. Eugène Fasquelle, éditeur. Prix 3 fr. 50.

*Journal d'un simple soldat*, par Gaston Riou. Guerre-Captivité, 1914-1915. Préface d'Ed. Herriot. Dessins de Jean Hélès. Paris 1916. Hachette et Cie. Prix 3 fr. 50.

*Impressions et choses vues*. Juillet-Décembre 1914. Les préliminaires de la guerre. Le carnet d'un infirmier militaire. Le journal de Barzac, par Albert Dauzat. Paris et Neuchâtel, Attinger frères, éditeurs. Prix 3 fr. 50.

*Notre épopée, 1914-1915. Récits officiels des combats*. Paris 1916. Société française d'Imprimerie et de Librairie. Prix 3 fr. 50.

*Etapes et combats*. Souvenirs d'un cavalier devenu fantassin (1914-1915), par Christian Mallet. Le départ — Le raid de cavalerie — La charge — Verberie — Staden — Nieuport — De Saint-Omer à Ypres. — A la baïonnette — Loos. Un volume in-16. Paris 1916. Librairie Plon-Nourrit et Cie. Prix 3 fr. 50.

*L'Yser. Les villes saintes. La victoire. La bataille d'été*, par Pierre Nothomb. 4<sup>e</sup> édition. Paris 1916. Librairie Académique Perrin et Cie. Prix 3 fr. 50.